

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
09/7/46  
DOSSIER N°7120**

**DISPOSITIF BOOS'T HABITAT - SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : DISPOSITIF BOOS'T HABITAT - SUBVENTIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n°CD2024-7/4/15 du Conseil Départemental du 12 juillet 2024 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif « Boost'Habitat » ;  
VU la délibération n°CD2025-07/4/34 du Conseil Départemental du 4 juillet 2025 relative à la modification du règlement Boost'Habitat ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-09/7/46 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder au titre du dispositif « Boost'Habitat », les aides conformément au tableau ci-après :

Commune	Nombre de logements	Nom du projet	Nature des travaux	Gain énergétique théorique en %	Montant HT des dépenses éligibles	Montant accordé
<b>BENEVENT L'ABBAYE</b>	1 logement	Rénovation immeuble « Gayaud » en commerce et logement	Réhabilitation complète (prorata logement)	89,80%	410 807,67 €	30 000,00 €
Ne prend pas part au vote : M.Bertrand LABAR, Élu à la mairie de BÉNÉVENT L'ABBAYE						
<b>Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)</b>						
<b>BOSMOREAU LES MINES</b>	1 logement	Rénovation d'un logement communal	Rénovation et mise aux normes	58,50%	74 613,22 €	14 922,64 €
<b>Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)</b>						
<b>SAINT AGNANT PRES CROCQ</b>	2 logements dans 2 immeubles	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Mise en place de PAC air/eau avec forage géothermique	40,68% et 52,74%	98 934,83 €	15 074,25 €
<b>Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)</b>						
<b>SAINT PRIEST</b>	1 logement	Réhabilitation ancien Presbytère	Rénovation énergétique et réfection 2nd œuvre	64%	99 207,97 €	19 841,59 €
<b>Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)</b>						

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 204 (investissement), article 2041482, Fonction 62, Politique de soutien au logement 2024-2026 1.2.3.

**Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 09/10/2025

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20251002-CP2025185-DE